

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 46 (1966)
Heft: 2: L'enseignement

Artikel: L'enseignement privé en Suisse : sa raison d'être : ses possibilités : son importance économique
Autor: Regard, Émile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'enseignement privé en Suisse

Sa raison d'être

Ses possibilités

Son importance économique

par **Émile REGARD**

*Secrétaire général
de la Fédération des
associations suisses de
l'enseignement privé*

Que représente l'enseignement privé suisse et quel rôle joue-t-il dans notre économie nationale?

Avant de répondre à ces questions, il nous paraît nécessaire de dissiper certains malentendus qui subsistent dans l'esprit du public non averti à l'égard de l'enseignement privé dans son ensemble.

1^o A l'origine, nos internats n'ont pas été créés pour la clientèle étrangère, mais bien pour la clientèle indigène.

S'il s'avère très juste qu'en Suisse romande, tout spécialement, la majorité des pensionnats de jeunes filles sont fréquentés par des élèves de nationalité étrangère, il n'en est pas de même dans les autres régions de notre pays.

De statistiques toutes récentes, il ressort qu'un tiers environ de l'effectif total des élèves qui fréquentent les écoles privées de notre pays sont de nationalité étrangère, tandis que les deux autres tiers sont de nationalité suisse.

2^o Il n'est pas exact de prétendre que les écoles privées ne sont là que pour recueillir des éléments

peu doués et incapables de suivre les programmes normaux des écoles officielles. Cette affirmation ne correspond nullement à la réalité. S'il est vrai que nous avons souvent affaire à des élèves dont les moyennes scolaires ne sont pas brillantes, cette proportion n'est certes pas supérieure à celle que l'on rencontre couramment dans les classes primaires et secondaires.

3^o Par ailleurs, l'enseignement privé n'a jamais prétendu et ne prétend pas se substituer à l'enseignement officiel. Il n'est pas un concurrent de ce dernier, mais un complément indispensable. Une émulation saine et loyale entre ces deux types d'écoles ne peut que favoriser en dernier ressort le développement de notre jeunesse.

Les écoles privées de notre pays ne désirent qu'une chose : rester libres et indépendantes, pouvoir collaborer avec l'enseignement officiel et ne pas être ignorées des pouvoirs publics lorsque des questions touchant à l'éducation et à l'instruction sont débattues tant sur le plan fédéral que cantonal ou communal.

Après cette mise au point et avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons utile de fournir quelques précisions sur la structure même de la Fédération suisse de l'enseignement privé, qui groupe actuellement plus de 160 écoles, réparties sur l'ensemble de notre territoire national. Ce chiffre ne comprend ni les homes d'enfants, groupés dans une association séparée, ni les conservatoires de musique et pas davantage la majorité des internats catholiques, dont les programmes dépendent en grande partie d'autorités cantonales.

Ces 160 écoles sont toutes différentes par leur importance, leur programme scolaire et leur clientèle. Cependant, ce qui les caractérise, c'est l'esprit très individualiste qui les anime et leur confère un caractère propre déterminé par la personnalité de leur directeur ou de leur directrice.

C'est cette grande variété qui fait la force de l'enseignement privé de notre pays et lui permet de répondre aux multiples exigences de la clientèle suisse et étrangère. Cette diversité ne va certes pas sans créer des difficultés, mais notre Fédération a précisément pour tâche de coordonner ces intérêts souvent très divergents, en laissant à chacun un maximum de liberté.

Fondée en 1908, notre Fédération compte actuellement 6 associations régionales, dont 4 en Suisse romande et 2 en Suisse allemande. C'est la seule association professionnelle qui représente les intérêts de l'enseignement privé dans son ensemble sur le plan fédéral; elle groupe plus de la moitié de tous les instituts privés du pays. C'est aussi une des rares associations professionnelles où la Suisse française est si fortement représentée : les deux tiers des instituts qui y sont affiliés sont situés en terre romande, tandis qu'un tiers seulement se trouve en Suisse alémanique, le Tessin appartenant géographiquement à la Suisse allemande.

Ces statistiques prouvent à l'évidence que l'enseignement privé est

très individualisé, surtout en Suisse romande. Dans le canton de Vaud, par exemple, nous avons une moyenne d'environ 4 à 6 élèves par professeur et il n'est pas rare de trouver des instituts où cette moyenne est encore inférieure. Ceci explique le coût souvent très élevé d'un séjour d'études dans un pensionnat.

Sa raison d'être

En toute objectivité, on peut se demander si l'enseignement privé est vraiment nécessaire dans un pays tel que le nôtre où abondent les écoles publiques de bon acabit. Pourquoi faut-il avoir des écoles privées quand l'État s'occupe des enfants dès le plus jeune âge jusqu'à leur maturité?

Pourquoi des écoles privées dans un pays où l'enseignement officiel jouit d'une réputation fort enviable, où il est presque gratuit jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, où chaque enfant peut faire les études qu'il désire, à condition qu'il possède l'intelligence et les aptitudes requises?

Si l'enseignement privé suisse est mieux connu à l'étranger que dans notre pays, cela tient principalement au fait que nous y accueillons un très grand nombre d'élèves de toutes nationalités, qui viennent chez nous pour des raisons fort diverses :

— choix d'un milieu sain et d'un climat de confiance en dehors de toute question raciale, politique ou religieuse;

— choix d'une région touristique et climatique par excellence;

— choix d'un programme scolaire permettant à l'enfant de poursuivre les études qu'il a commencées dans son pays, tout en apprenant une ou plusieurs langues étrangères, en particulier le français ou l'allemand et, last but not least;

— choix d'un pays réputé pour sa stabilité politique et son idéal démocratique.

Tels sont les facteurs qui ont depuis toujours incité les parents

étrangers à nous confier leur fils ou leur fille pour un séjour d'études.

Numériquement parlant, la clientèle suisse n'en demeure pas moins la plus importante. En effet, sur un total de 35 000 élèves recensés en 1964 dans nos écoles membres, nous comptons environ 23 000 élèves de nationalité suisse et 12 000 élèves seulement de nationalité étrangère. Étaient inclus dans ce chiffre 16 000 jeunes filles et 19 000 jeunes gens, dont environ 9 000 élèves internes et 26 000 élèves externes (y compris les participants aux cours de vacances).

Les élèves internes sont deux fois plus nombreux en Suisse romande qu'en Suisse allemande. En revanche, sur un total de 26 000 élèves externes, 15 000 fréquentent les instituts de Suisse allemande et 11 000 les instituts de Suisse romande. Bien que nous ayons davantage d'instituts en Suisse romande qu'en Suisse allemande, nous comptons à peu près le même nombre d'élèves dans les deux parties du pays, soit environ 17 000.

En ce qui concerne le nombre de professeurs au service de nos écoles, nous relevons les chiffres suivants :

— 1 800 professeurs sont engagés à temps complet,

— 1 500 professeurs sont engagés à temps partiel.

Quant au personnel de bureau et de maison, il faut compter à peu près 1 600 personnes.

En ajoutant tous les professeurs occupés dans les établissements membres de notre Fédération, nous arrivons au chiffre de 5 000 personnes environ, soit une moyenne de 1 employé pour 7 élèves.

Pour évaluer l'effectif des élèves qui fréquentent l'ensemble des écoles privées de notre pays, nous sommes obligés d'avoir recours à la statistique fédérale et en particulier au dernier recensement des entreprises datant de 1955, qui donne les résultats suivants :

Élèves inscrits dans les établis-

sements de l'enseignement privé de notre pays : 55 000 dont 40 000 comme étudiants réguliers et 15 000 suivant un programme partiel.

Professeurs : 5 000.

Ces chiffres sont depuis lors en constante progression.

Quelles sont donc les raisons valables, en plus de celles déjà citées et s'appliquant à la clientèle étrangère, qui déterminent les parents à choisir une école privée pour leur enfant?

Pour se limiter aux cas les plus courants, relevons qu'il s'agit avant tout :

— d'enfants de santé délicate, retardés dans leur croissance ou ayant dû interrompre leurs études temporairement;

— d'enfants présentant des troubles psychiques et caractériels;

— d'enfants uniques ou de parents divorcés pour lesquels un changement de milieu s'impose;

— d'enfants perdus dans la grande masse et nécessitant un traitement individuel;

— d'enfants suisses de l'étranger auxquels les parents désirent donner une éducation dans leur pays d'origine;

— d'enfants de parents qui travaillent tous deux professionnellement et ne peuvent, de ce fait, s'occuper de leur progéniture de façon adéquate;

— d'enfants de parents qui changent de domicile pour des raisons professionnelles et qui doivent, par conséquent, s'adapter subitement à un autre programme scolaire;

— d'enfants qui ont subi un échec scolaire dans l'enseignement officiel;

— d'enfants inadaptés, ayant besoin d'un milieu ambiant favorable.

Ce sont presque toujours des enfants normalement doués du point de vue scolaire, mais qui souffrent d'un complexe et doivent vivre dans des conditions ne leur permettant pas de s'épanouir ni de se développer harmonieusement. Ils ont de la peine à traverser seuls les années de croissance et à acquérir une maturité

suffisante. Il se trouve aussi des enfants requérant un soutien moral et un encouragement temporaire.

Des cas similaires se rencontrent naturellement aussi dans les écoles officielles et dans les externats, mais toutefois dans une proportion beaucoup plus faible. En effet, les raisons qui déterminent le choix d'un externat sont totalement différentes de celles qui sont à la base d'un internat. Dans le premier cas, ce sont avant tout des questions de formation professionnelle et de programmes scolaires qui entrent en ligne de compte.

Ses possibilités

Nous distinguons deux grandes catégories d'instituts : d'une part les internats, d'autre part les externats.

Les premiers sont plus nombreux que les seconds, étant donné le but qu'ils visent.

La préoccupation dominante du directeur d'internat reste le problème de l'éducation, tandis que le directeur d'externat doit vouer toute son attention au problème de l'instruction. Ces deux préoccupations sont néanmoins intimement liées dans l'internat.

Les internats se subdivisent à leur tour en pensionnats de jeunes filles et en instituts de jeunes gens.

Les pensionnats de jeunes filles sont fort nombreux en Romandie. Ils offrent une gamme très étendue de possibilités scolaires et dispensent un programme varié à l'extrême.

Nous y trouvons notamment les écoles au caractère typiquement étranger dites « finishing schools », où la jeune fille vient apprendre le français tout en s'initiant à la vie communautaire, aux bons usages de la société et aux secrets de l'art de la parfaite maîtresse de maison. Ce sont là autant de choses que la maison paternelle ne peut pas toujours lui offrir.

La culture générale, l'étude d'autres langues étrangères, les branches

commerciales, le sport, la musique, la peinture, les arts, etc., toutes ces disciplines prennent une large place dans le programme journalier. La plupart des pensionnats ont cependant tendance aujourd'hui à exiger que leurs élèves suivent un programme scolaire complet, menant à un but précis.

La vie en internat, où la jeune fille ne faisait que passer une année agréable en Suisse, sans être soumise à un effort, est un temps révolu.

Une deuxième catégorie de pensionnats est dirigée par des étrangers et prépare exclusivement à des programmes scolaires en majeure partie anglais ou américains.

Une troisième catégorie de maisons concerne les internats catholiques et une quatrième catégorie comprend les écoles ménagères.

Les instituts pour jeunes gens se différencient essentiellement des pensionnats par le fait qu'ils sont orientés davantage vers les études supérieures et vers la préparation à une profession.

On y enseigne tous les programmes scolaires, suisses et étrangers, du degré primaire au degré gymnasial.

Les écoles confessionnelles (catholiques, protestantes ou israélites) ainsi que les instituts au caractère typiquement étranger sont nombreux dans notre pays.

Comme la plupart des internats pour jeunes gens sont situés en dehors des centres urbains, à la campagne ou à la montagne, il leur est donc possible de vouer un soin particulier à la formation de la personnalité de l'élève et de surveiller de très près son travail scolaire. Soustrait aux influences souvent néfastes de son milieu, de son entourage et de l'agitation d'une ville, l'élève acquerra dans ces écoles un équilibre psychique qui lui permettra de fournir un travail plus régulier accompli gaiement et singulièrement plus efficace. La pratique journalière du sport, les travaux manuels, la vie même de l'internat contribuent à un développement plus harmonieux de son corps et de son esprit.

Les Écoles privées suisses

L'éloignement d'un centre urbain ne simplifie en aucun cas la tâche du directeur d'internat. Bien au contraire, cette dernière est augmentée de sérieuses difficultés du point de vue du recrutement des professeurs et du personnel de maison. C'est actuellement l'un des gros soucis dans la direction d'une maison d'éducation.

Les instituts mixtes, assez nombreux il y a quelques années encore, sont en forte diminution. Connus autrefois sous le terme « co-educational schools », ces instituts étaient destinés essentiellement à la clientèle anglo-saxonne. Ils comblaient une lacune dans le système éducatif traditionnel. Mais l'émancipation de la jeunesse, d'une part, le manque de personnel, d'autre part, ont contraint bien des établissements à modifier la formule de leur internat en ne conservant qu'une catégorie d'élèves.

Les externats sont concentrés surtout dans les agglomérations urbaines.

Fondés pour la plupart au début de ce siècle, ils se sont multipliés depuis lors à un rythme accéléré et répondent à des exigences très diverses. Ils s'adonnent essentiellement :

— à la préparation du raccordement au programme des écoles officielles;

— à la préparation à une profession déterminée.

La plupart de nos externats se sont spécialisés dans la formation commerciale et dans l'étude des langues étrangères, où ils ont fait œuvre de pionniers. Ils ont toujours été à l'avant-garde dans la formation des employés de bureau. Ce sont eux qui, les premiers, ont formé des sténo-dactylographes et des secrétaires qualifiés.

Quelques instituts préparent des candidats aux études supérieures donnant accès aux universités. Une forte proportion de ces élèves n'accèdent aux études que tardivement. Ces cas spéciaux, souvent fort attachants, sont plus nombreux qu'on ne le présume communément.

Les écoles de laborantines, d'aides-médecins, de jardinières d'enfants ainsi que les écoles formant du personnel d'administration ou disposant d'une section d'orientation professionnelle sont de création plus récente. Mention doit être faite également des écoles techniques, des écoles hôtelières, des écoles de coupe et de mode.

Dans les villes, de multiples écoles professionnelles organisent des *cours du soir* dont les effectifs s'élèvent actuellement à près de 10 000 élèves, dont 2 000 sont en Suisse romande et 8 000 en Suisse allemande.

Quels sont les examens auxquels les élèves de l'enseignement privé peuvent se présenter ?

Relevons de prime abord que les portes de l'enseignement officiel leur sont largement ouvertes. Nombreux sont les candidats qui se présentent chaque année aux examens d'admission de nos écoles publiques, que ce soit au niveau secondaire, gymnasial ou universitaire.

Nous ne pouvons malheureusement pas étayer notre exposé de chiffres très précis à cet égard. Il serait cependant intéressant de connaître le nombre exact de ces élèves. Une enquête à ce sujet serait sans doute révélatrice et suggestive. Le seul renseignement que nous possédons est celui qui concerne les candidats qui se présentent aux examens de la maturité fédérale. En 1964, 200 candidats ont passé des examens complets et 1 158 des examens partiels.

C'est surtout sur le plan de la formation professionnelle que nous nous heurtons encore aujourd'hui à certaines incompréhensions et à certaines inégalités de traitement qui font qu'il existe toujours deux catégories de citoyens, ceux qui suivent la filière officiellement reconnue et les autres. Mais nous espérons, là aussi, obtenir un jour satisfaction.

Les écoles de commerce affiliées à notre Fédération délivrent, chaque

année, à plusieurs centaines d'élèves, et sur la base d'un règlement interne, un diplôme de fin d'études portant le sceau de la Fédération. Ces examens sont contrôlés par une commission d'experts indépendants nommés pour chaque région du pays.

Les écoles de langues préparent, elles aussi, des centaines de candidats à des examens de français institués par nos associations régionales en collaboration avec nos autorités. Elles le font également pour les examens de l'Alliance française, de l'Université de Nancy, d'Oxford ou de Cambridge. Nous souhaitons vivement arriver, sous peu, à une entente générale entre les départements romands de l'Instruction publique en vue de la création d'un titre officiellement reconnu par tous les cantons intéressés. Des examens semblables ont été introduits récemment en Suisse allemande et au Tessin pour l'allemand et l'italien.

Enfin, des centaines d'élèves de nos instituts se soumettent, chaque année, aux épreuves des programmes étrangers donnant accès aux écoles officielles de leurs pays d'origine : l'Angleterre, l'Amérique, l'Italie, la France, l'Autriche, la Belgique, la Hollande et le Canada.

Toutefois, l'enseignement privé a, lui aussi, ses limites. Quels que soient la valeur de sa pédagogie, le désintéressement et le dévouement de ses maîtres, l'individualisation de son enseignement, il ne peut prétendre accomplir des miracles.

Les écoles privées de notre pays ont le grand mérite de s'occuper de cas spéciaux qui, par leur complexité, sortent souvent du cadre habituel. Ces derniers ne sauraient être traités dans des classes à gros effectif et aux programmes trop stricts.

Soyons donc reconnaissants à ces écoles qui veulent bien s'occuper de ces cas particuliers et s'intéresser non seulement au développement intellectuel, mais encore et aussi au développement psychique des élèves qui leur sont confiés.

De plus, ayons une pensée de

reconnaissance envers les milliers de parents qui acceptent un sacrifice financier pour le bien de leur enfant et souhaitons qu'un jour l'État leur vienne également en aide et prenne à sa charge une partie de leurs frais, souvent très élevés.

Son importance économique

Il est incontestable que, sur le plan économique, l'enseignement privé occupe une place prépondérante.

Nous manquons en Suisse de statistiques détaillées sur ce point, mais un rapide calcul nous amène au résultat suivant :

Si l'on compte, en moyenne, dans nos instituts privés, 8 à 10 000 élèves internes, sans compter les élèves des cours de vacances ou ceux des écoles confessionnelles, et environ 25 000 externes, abstraction faite des élèves des cours du soir, on atteint à une dépense annuelle approximative de *80 à 100 millions de francs*. A cela s'ajoutent les dépenses consenties par les parents qui rendent visite à leurs enfants pendant leur séjour en Suisse et qui passent avec eux une partie de leurs vacances.

Nous connaissons des stations touristiques dans les Alpes vaudoises et dans l'Oberland bernois où la clientèle est constituée en majeure partie par les parents étrangers ayant leurs enfants aux études dans les instituts de ces régions.

De son côté, l'élève étranger consacre une somme assez importante à ses achats personnels. Il est loisible d'affirmer, sans exagération, que le montant ainsi déboursé atteint facilement plusieurs milliers de francs par élève et par an. Ce montant s'ajoute au prix de pension. Rappelons en passant que nos instituts privés sont d'excellents clients des entreprises de transport, C.F.F., autocars et bateaux.

On ne s'écarte donc point trop de la réalité en estimant que l'apport de l'enseignement privé à notre

économie nationale, appelé aussi « tourisme éducatif », dépasse largement 100 millions de francs par an. Les 3/4 de cette somme considérable nous sont versés en devises étrangères. Ce résultat est tout à fait remarquable si on le compare à d'autres secteurs de notre économie nationale, tributaires du budget de la Confédération.

Il se dégage clairement de ce qui précède que l'apport direct ou indirect de l'enseignement privé à l'économie nationale n'est pas à dédaigner. Il ne coûte absolument rien au contribuable, mais il favorise la prospérité générale de notre pays et mérite, à ce titre, d'être soutenu et encouragé par nos autorités.

Nous avons essayé de donner un aperçu sans doute imparfait et incomplet de l'une des branches d'activité de notre pays, hélas trop peu connue de nos concitoyens. Son rayonnement dépasse largement nos frontières et contribue pour une part très appréciable à l'équilibre de notre balance commerciale.

Loin d'être à la charge de la communauté, nos écoles privées suisses lui rendent d'incalculables services. Qu'advient-il si l'État se décidait à se charger tout seul de l'instruction et de l'éducation de notre jeunesse, à l'instar de ce qui se passe dans les pays totalitaires? En aurait-il même les moyens et les possibilités? Nous ne le pensons pas.

Ce que nos autorités sont en droit d'exiger, c'est que les écoles privées soient sérieusement dirigées. Elles doivent disposer d'un corps enseignant qualifié, offrir un programme valable et complet, ne pas induire le public en erreur par des promesses et une propagande fallacieuses.

Notre Fédération, consciente de ce postulat, vise à l'assainissement de la profession. Elle vient de créer un registre professionnel auquel toute école privée, de quelque nature qu'elle soit, peut adhérer, à condition qu'elle soit en mesure de prouver que son enseignement est conforme aux cri-

tères établis et qu'il offre toute garantie quant à l'honnêteté et à la moralité.

A notre modeste sentiment, il serait aussi dans l'intérêt bien compris de notre profession que nos autorités cantonales soient plus strictes dans l'octroi des permis d'établissement et d'ouverture d'écoles privées dirigées par des étrangers, en consultant au préalable les organes de notre Fédération.

Nous ne prétendons pas être infaillibles. Des problèmes majeurs restent encore à résoudre et nous devons, tout comme l'enseignement officiel, évoluer avec notre temps et nous adapter aux circonstances nouvelles. Nous devons reconsidérer notre position à la lumière des événements et des découvertes actuelles, chercher à innover et à modifier constamment nos conceptions et nos méthodes de travail, en un mot, nous rajeunir et demeurer à l'avant-garde du progrès.

De tout temps, les écoles privées ont fait preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative. Elles ne sauraient rester stationnaires. Plus que jamais, notre société a besoin d'elles dans un siècle où l'influence familiale diminue au profit de l'influence scolaire. Plus que jamais, notre société a besoin de caractères bien trempés, capables d'assumer des responsabilités dans le monde de demain.

L'enseignement privé suisse est là pour assumer cette tâche, belle entre toutes, qui consiste à éduquer et à instruire, à former la personnalité de la jeunesse à lui confiée. Il se montrera digne de la tâche qu'il s'est assignée.

Il espère mériter, comme par le passé, la confiance du public et des autorités et il serait aise de pouvoir augmenter ses contacts avec l'enseignement officiel, en vue d'une collaboration toujours plus étroite et plus fructueuse, pour le bien de toute notre jeunesse.

Ce sont là nos vœux.

E. R.